# LES CARTULAIRES DE L'HÔTEL-DIEU DE PROVINS ÉDITION CRITIQUE

PAR

DOMINIQUE DUPRAZ

Les cartulaires de l'Hôtel-Dieu de Provins, qui comptent parmi les plus anciens cartulaires d'hôpitaux, constituent un document de premier ordre pour l'histoire de cet hôpital aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

#### INTRODUCTION

# CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU

Les archives de l'Hôtel-Dieu de Provins, aujourd'hui déposées aux Archives départementales de Seine-et-Marne, constituent un fonds ancien très important dans lequel se trouvent un grand nombre de chartes originales des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, contenues dans soixante-quatorze liasses (série B). Elles contiennent également des censiers, un obituaire, une copie de la Règle de l'Hôtel-Dieu, mais sont dépourvues de comptes pour la période médiévale. Les deux cartulaires sont le Petit Cartulaire (A) et le Grand Cartulaire (B). Le premier, postérieur à 1272, se compose de cent dix-huit feuillets répartis en quatorze quaternions. Il contient trois cent soixante-quatorze actes répartis entre 1177 et 1362, écrits peut-être par plusieurs mains. Le Grand Cartulaire, copié en 1301, comporte cent quatre-vingt-sept feuillets groupés en cahiers irréguliers et dont la foliotation ancienne s'explique mal. Il contient cinq cent soixante-quatorze actes (de 1177 à 1369), dont trois cent trente avaient été transcrits dans le cartulaire A,

classés dans un ordre méthodique puis topographique. Les chartes originales transcrites représentent environ 58 % du total des actes des cartulaires et permettent d'affirmer la valeur de ceux-ci.

Les érudits provinois nous ont laissé des recueils de notes et de copies intéressant l'histoire de l'Hôtel-Dieu et apportant un complément d'information.

### CHAPITRE II

#### LES ORIGINES ET L'IMPLANTATION DE L'HÔTEL-DIEU

L'Hôtel-Dieu, le plus important et le plus prestigieux des quatre hôpitaux de Provins, existe encore de nos jours. Un premier Hôtel-Dieu, dit Hôtel-Dieu Saint-Jacques, aurait été fondé vers 1050 par le comte de Champagne Thibaut Ier. Il fut transféré entre 1160 et 1177, en raison de la création de l'abbaye de Saint-Jacques, à son emplacement actuel dans un bâtiment qui aurait été le palais des comtesses de Champagne. Malgré l'absence de charte de fondation, il est certain que le nouvel Hôtel-Dieu, situé désormais en plein cœur de la ville, au contact de la ville haute et de la ville basse, a été fondé en deux étapes par Henri le Libéral et par Henri II. Les bâtiments médiévaux ont été très remaniés et agrandis. L'Hôtel-Dieu comportait une grande salle, une infirmerie, deux réfectoires, deux dortoirs et au moins trois chapelles. Il ne subsiste de cette époque qu'une salle basse et une salle voûtée au rez-de-chaussée.

#### CHAPITRE III

# L'HÔTEL-DIEU AU XIIIe SIÈCLE

L'Hôtel-Dieu était desservi par une communauté religieuse dont la règle (rédigée en 1263) était inspirée de celle de saint Augustin et était à peu près identique à celle de l'Hôtel-Dieu-le-Comte à Troyes. Sa bonne tenue lui valut la louange d'un esprit critique au XIIIe siècle, Jacques de Vitry. Ses membres prononçaient les trois vœux et étaient astreints à de nombreux devoirs religieux qui ne devaient cependant pas gêner les soins donnés aux hospitalisés. Ceux-ci appartenaient à diverses catégories (malades, pauvres, pèlerins, femmes et enfants) sans que l'Hôtel-Dieu se fût spécialisé. La communauté, qui ne devait pas dépasser trente-huit membres, comportait davantage de sœurs (pas plus de vingt-cinq) que de frères (prêtres, clercs, frères lais), d'origine sociale variée. Elle était dirigée par un maître, élu par le chapitre, confirmé par les comtes et les archevêques de Sens. Tout au long du XIIIe siècle, l'Hôtel-Dieu jouit d'un certain prestige qui lui valut des fondations d'anniversaires et des donations pieuses provenant de tous les groupes sociaux. La moitié des donations d'immeubles et de rentes a été faite par la noblesse (représentée surtout pour les immeubles ruraux et les rentes en nature), les autres avant été faites dans un ordre d'importance décroissant par un groupe de donateurs non déterminés socialement, le clergé et la bourgeoisie.

## CHAPITRE IV

#### LE TEMPOREL DE L'HÔTEL-DIEU AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'Hôtel-Dieu se constitua un temporel important dont une partie a subsisté jusqu'à nos jours.

Les donations (cent cinquante-huit actes) et les legs (onze actes) furent le mode d'acquisition le plus fréquemment employé, mais les biens donnés étaient rarement très importants. Les ventes (cinquante-cinq actes) et les échanges (vingt-sept actes) lui permirent d'arrondir certains domaines (remembrements). Ces acquisitions, malgré les amortissements (cinquante-deux actes) gratuits ou payés, généraux ou particuliers, donnés par les rois de France, les comtes de Champagne et les seigneurs féodaux et censuels de la Brie, et malgré les approbations données par les parents des donateurs, furent l'objet de multiples conflits terminés le plus souvent par des accords (vingt-quatre actes).

Vers 1300, le domaine de l'Hôtel-Dieu était constitué d'une censive, d'un domaine utile et de droits réels divers. Censive et domaine utile se répartissaient géographiquement de semblable manière. A Provins, l'Hôtel-Dieu était possessionné partout mais ses biens étaient plus nombreux dans certaines rues de la ville basse. Une soixantaine de maisons lui appartenaient et une centaine dépendaient de sa censive. Le domaine rural était important et s'étendait principalement sur les riches terres à blé de la Brie, les terres arables représentant 77 % de son domaine utile, le reste se composant de prés, vignes et bois.

Des droits réels divers (dîmes, terrages) et des rentes provenant de dons et de legs, des prébendes et des vacants (Saint-Quiriace et chapelle royale à Provins), le produit des quêtes et d'indulgences complétaient ses revenus.

#### CHAPITRE V

#### L'EXPLOITATION DU TEMPOREL

L'Hôtel-Dieu exploitait directement une bonne partie de son domaine à partir de granges (six au minimum) dirigées probablement par des frères. Le personnel de l'exploitation (tenanciers et salariés) est mal connu mais l'existence de serfs est certaine. Le parcellaire juxtaposait de grosses « coutures » à de minuscules pièces de terre malgré les échanges. Les prés et les droits d'usage permettaient l'élevage du bétail.

L'Hôtel-Dieu fut amené à pratiquer l'exploitation indirecte en concluant des baux à « moison », temporaires (locations de maisons et fermages) ou perpétuels, parfois accompagnés de clauses lui permettant d'accroître la valeur de ses biens (construction de « tiroirs » dans les prés de la vallée du Durteint par exemple).

Il préféra placer ses capitaux dans des achats immobiliers et des rachats de cens plutôt que d'acheter des rentes.

# ÉDITION

L'édition porte sur l'ensemble des actes du cartulaire B, classés dans l'ordre de ce cartulaire, et sur les actes du cartulaire A non transcrits dans le cartulaire B, classés dans l'ordre chronologique. Chaque fois que l'original existe, celui-ci est préféré au texte donné par les cartulaires, et les variantes, le cas échéant, sont indiquées. Les actes ajoutés postérieurement à 1301 n'ont été qu'analysés.

# **APPENDICES**

Cartes (domaine rural et Provins). — Tableaux (donateurs, cens et rentes, domaine utile). — Liste des prieurs de l'Hôtel-Dieu aux x1e et x111e siècles.